

<http://www.artweb.univ-paris8.fr/?Stages-2100>

artweb

Stages

- Menu - Départements - Arts plastiques - Licence -

Date de mise en ligne : mardi 4 octobre 2016

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés



Procédure stage licence arts plastiques 2021-22



Exigences du stage 2021-22

Pour les L2 : Les étudiant.e.s qui font un échange Erasmus/Micefa, sont dispensé.e.s de stage, même s'ils ne partent qu'un semestre. Ils/elles valident un cours suivi dans l'université d'accueil à la place. Celles et ceux qui partent au deuxième semestre uniquement, peuvent valider un stage au premier semestre, s'ils le souhaitent.

Pour les L3 : Pour les étudiant.e.s qui partent toute l'année en mobilité Erasmus (ou MICEFA ou bilatéral), le projet tutoré de L3 est remplacé par un dossier (de dix à quinze pages) autour de la spécificité et de l'histoire de l'établissement d'accueil, du département, du cursus proposé et des cours choisis, ainsi que sur leur expérience à l'étranger. La note remplace celle du projet tutoré. Le dossier est à envoyer à Maren Köpp : <maren.kopp.p8@orange.fr> avant la fin de l'année universitaire. Les étudiant.e.s qui ne partent qu'un semestre, valident leur projet tutoré à P8.



Convention de stage 2021-2022







Avenant convention de stage 21-22

FICHES OBLIGATOIRES	
 Fiche A - Missions et compétences 21-22	 Fiche D - Evaluation du stagiaire par le tuteur d'entreprise 21-22



FICHES FACULTATIVES

Stages

 <p>Fiche B - Evaluation du stagiaire par le tuteur à mi parcours 21-22</p>	 <p>C - Point d'étape stagiaire enseignant référent</p>	 <p>Fiche E - Auto évaluation du stagiaire 21-22</p>	 <p>F - Grille d'évaluation de la structure d'accueil par le stagiaire</p>
--	--	--	---